

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



22 SEPT 2015

Mbandaka, le...../...../201.....

PROVINCE DE L'EQUATEUR
CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MBANDAKA
Division des titres Immobiliers
B.P. 1005
MBANDAKA

N°2.444.2/.....0865...../2015.

A Monsieur le Directeur Général
de la Société Plantation
de Huileries du Congo S.A (PHC)
à KINSHASA

Objet:

Projet de contrat à signer

Parcelle N°...106.....

Commune de...Ingenda.....
Q/BOLONDO

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
en annexe, un projet de contrat de concession perpétuelle en double exemplaire
que je vous prie de me renvoyer dûment revêtu de votre signature sous la
rubrique « L'EMPHYTEOSE » au bas du dernier feuillet avec indication de
preuve de paiement.

Les frais à payer s'élèvent à la somme de
Francs Congolais dont les détails ci-après :

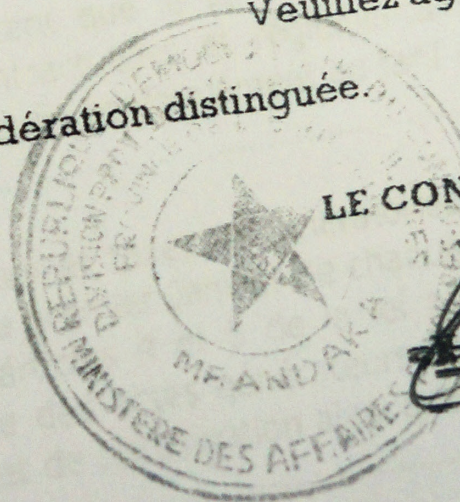
FC 260.500

a) Taxe contrat	=	22.500	FC
b) Taxe d'enregistrement	=	22.500	FC
c) Taxe P.V. de constat	=	13.500	FC
d) Taxe P.V. de mesurage	=	13.500	FC
e) Taxe croquis	=	8.000	FC
f) Loyers impayés de	=	-	FC
g) Intérêt de retard (40%)	=	-	FC
h) Prix de référence (25 ans)	=	180.500	FC
	=	260.500	FC

Montant que je vous invite à verser
compte N°200308 Chez la Banque Centrale du Congo sur présentation de la
de perception dûment établie par l'ordonnateur de la DGRAD (ou de la DC
attaché à la Division des Titres immobiliers à Mbandaka.

Veillez agréer,.....Monsieur.....

L'assurance de ma considération distinguée.



LE CONSERVATEUR DES TITRES

Mwamolanda
MWAMOLANDA
CHEF DE DIVISION

Lieu-dit : BOLONDO
Commune de : INGENDE
Territoire de : MBANDAKA
Ville de : MBANDAKA

CONTRAT D'EMPHYTEOSE N° D8/E. 652 DU 03 OCT 2015
TERME DE BAIL : VINGT - CINQ (25) ANS.-

ENTRE :
..... République Démocratique du Congo, représentée par le Gouverneur de
Province., agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 14
de la Loi n° 73-021 du 20 Juillet 1973 portant mesure d'exécution de la
loi n° 74-148 du 20 Juillet 1974 portant régime générale des biens, régime foncier et
immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n° 80-
008 du 18 Juillet 1980, ci - après dénommée « LA REPUBLIQUE », de premier part,

.....
La Société PLANTATIONS ET HUILLERIES DU CONGO S.A, immatriculé
au numéro CD/KIN/RCCM/14-B-5579, Identification Nationale
AG1148Y, ayant son siège social au numéro 1 de l'Avenue
Ngongo-Lutete dans la Commune de la Gombe à Kinshasa
représentée par son Directeur Général, Monsieur
Z. LUYINDULA NUANISA

Article 1^{er} : La République concède au soussigné de seconde part, qui accepte un droit
d'emphytéote sur une parcelle de terre à usage AGRICOL d'
superficie de 161h, 21a, 87ca située à Ingende portant
numéro 106 du plan cadastral de la localité BOLONDO
et dont les limites sont représentées par un liseré jaune au croquis
annexé dressé à l'échelle de 1 à 25.000

Article 2 : Le présent contrat fait suite au contrat n° D8/E 15/09/2015
Il est intervenu pour un terme de Vingt - Cinq (25) ans renouvelable
cours à l'expiration duquel il sera renouvelé pour un
égale pour autant que le terrain ait été mis en valeur conformément
obligations contractuelles et réglementaires de l'emphytéote, la
annuelle sera fixée conformément au tarif en vigueur de ce renouvellement

Article 3 : Ces redevances et taxes rémunératoires sont payables annuelle
anticipation le premier Janvier de chaque année conformément à
prevue aux articles 4 et 5 de la loi n° 04/015 du 16 Juillet 2004
nomenclature des actes générateurs des recettes administratives
domaniales et de participation ainsi que leurs modalités de perception

est tenu de maintenir et de poursuivre la
du contrat d'emphytéose sur

N° 0689416



ATTESTATION DE PAIEMENT DGRAD

Nous soussignés, Banque internationale pour l'Afrique au Congo, "B. I.A.C.", attestons par la présente que notre client

PHC/BOTEKA INGENDE effectué un paiement de CDF

260.500 (Francs Congolais deux-cents soixante mille cinq-cents) de la DGRAD au titre d'AG : D'EMPHYTEOSE. Suivant

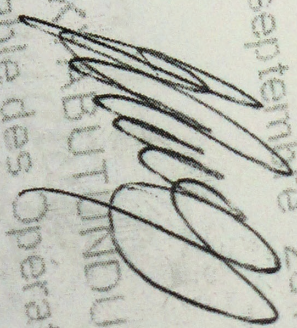
la note de perception n° 513 1414 du 23/09/2015

Mode de paiement : Versement espèces bordereau n°301010 du 23/09/2015

Fait à Mbandaka, le 23 septembre 2015

BANZA KABUTINDU
Responsable des Opérations

LIMOMO LOKOLE
Chargée des Transferts



Certificat de la Komarov Provincial
de la Bureau

RIP: 5131414
Keremba

Team has paya
21/1/2011

25109/2011